



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction du Développement

Sous-direction de l'Environnement

Affaire suivie par : AM. Keramoal
Poste:

2011-CG-5-3124

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 10 juin 2011

**SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT, DE GESTION ET
D'ENTRETIEN DES BERGES DE LA SEINE ET DE L'OISE (SMSO)
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE
GESTION DES ETANGS ET RIGOLES (SMAGER)
PARTICIPATIONS DÉPARTEMENTALES 2011 AUX
BUDGETS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT**

Politique sectorielle	Réseaux et infrastructure
Secteur d'intervention	Eau et assainissement

Programme	Berges de Seine Investissement		Berges de Seine Fonctionnement
	AP	CP 2011	CP 2011
Données financières			
Montant actualisé	4 300 000 €	565 780 €	316 000 €
Montant déjà engagé	1 963 716 €	1 292 €	0 €
Montant disponible	2 336 284 €	564 488 €	316 000 €
Montant réservé pour ce rapport <i>Sous réserve de l'augmentation de l'AP du budget supplémentaire</i>	2 002 800 €	564 000 €	287 933 €

	AP	CP 2011	CP 2012	CP 2013
Répartition de l'AP du présent rapport	2 002 800 €	564 000 €	1 033 800 €	405 000 €

Programme	Autres interventions dans le domaine de l'eau Fonctionnement	
	CP 2011	
Données financières		
Montant actualisé	169 000 €	
Montant déjà engagé	0 €	
Montant disponible	169 000 €	
Montant réservé à ce rapport	165 000 €	

Pour mettre en œuvre sa politique de valorisation des espaces naturels et d'ouverture au public, en particulier le long des berges de la Seine et des rigoles, le Conseil général adhère aux Syndicats Mixtes de la Seine et de l'Oise (SMSO) et d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles (SMAGER).

Le présent rapport a pour objet de vous proposer :

- l'examen des participations départementales de fonctionnement des deux syndicats pour 2011,
- l'examen du programme d'investissement du SMSO pour 2011.

A/ Le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO).

La création du SMSO a été approuvée par l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2007 ; celui-ci a été créé à l'initiative du département.

Le syndicat est l'outil de mise en valeur des berges de la Seine, objectif fixé par la politique départementale de l'environnement par délibération du 24 novembre 2006. A ce titre, le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement et d'entretien des berges de la Seine en lien notamment avec le développement des circulations douces aux abords de la Seine et de l'Oise dans le cadre du schéma départemental véloroutes, voies vertes. Il doit ainsi permettre aux riverains de se réapproprier le fleuve en créant des points de vue notamment en zone urbaine et participe au développement d'activités de loisirs en bord de Seine dans le cadre des rendez-vous nature mis en place par le Conseil général.

Après deux années consacrées principalement à la réalisation d'un diagnostic global des berges et d'études préalables à des projets de restauration de berges, le syndicat s'est engagé depuis 2010 dans une phase plus opérationnelle dans le cadre de son programme d'entretien et de travaux d'aménagements de berges. L'année 2011 sera consacrée à la poursuite des travaux sur les communes de Croissy-sur-Seine et Aubergenville, à l'engagement des études relatives aux passerelles de Meulan-Les Mureaux et Mantes-la-Jolie-Limay ainsi qu'à la réalisation de la première phase des travaux de réfection de la digue de Sartrouville.

I - Participation financière du Département au fonctionnement du SMSO

Conformément à l'article 16 du règlement des statuts du SMSO, les communes ou les groupements de communes compétents et le Département des Yvelines participent annuellement pour moitié chacun au budget de fonctionnement du SMSO. Le Département finance aussi la mise en œuvre du bateau nettoyeur.

Le syndicat envisage une augmentation progressive de son budget de fonctionnement jusqu'en 2014 en augmentant les participations statutaires de ses membres afin de pouvoir mettre en œuvre un programme ambitieux d'entretien des berges et répondre aux attentes des communes. Considérant qu'elles en sont les principales bénéficiaires, il vous est proposé que le Département diminue proportionnellement sa contribution à la mise en œuvre du bateau nettoyeur en contrepartie des augmentations statutaires consenties. Les deux premières augmentations ont été actées par délibérations du comité syndical du 4 octobre 2010 et du 26 avril 2011, elles sont respectivement de 0,05€/habitant pour 2011 et 0,03 €/habitant pour 2012. Pour l'année 2011 la contribution des membres est de 0,42 € par habitant.

Le calcul du montant de la participation départementale est basé sur le dernier recensement INSEE de la population. Le nombre de communes adhérentes est aujourd'hui de 52 (dont 3 communes valdoisiennes), soit 524 335 habitants. En application du code général des collectivités territoriales et des statuts du syndicat, il vous est proposé d'attribuer une participation départementale au titre de l'année 2011 de $0,42 \text{ €} * 524\ 335 = 220\ 220,7 \text{ €}$, arrondi à 220 221 €, d'une part, ainsi qu'une participation à hauteur de 64 000 € pour la mise en œuvre du bateau nettoyeur, d'autre part.

Il vous est également proposé de compléter cette participation 2011 par la part départementale correspondant à l'adhésion de quatre communes, dont une yvelinoise, au 1^{er} juin 2010 (Haute-Isle, La Roche Guyon, Verneuil-sur-Seine et Vétheuil), au prorata de leur temps d'adhésion, soit un montant de 3711,7 €.

En conséquence, la participation totale en fonctionnement pour 2011 s'élèverait à 287 933 €.

Le programme d'entretien 2011 concerne les communes suivantes: Chatou, Croissy-sur-Seine, Mesnil-le-Roi, Conflans-Sainte-Honorine, Maurecourt, Carrières-sous-Poissy, Villennes-sur-Seine, Les Mureaux,

Limay, Mantes-la-Ville, Mantes-la-Jolie, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne, Moisson et Mousseaux-sur-Seine. Ce sont principalement des opérations de gestion de la ripisylve et de la végétation herbacée qui favorisent la biodiversité, la stabilité des berges mais également l'ouverture visuelle sur le fleuve.

II - Programme d'investissements du SMSO

Bilan des actions du SMSO :

Entre 2008 et 2010, l'Assemblée départementale a attribué au SMSO un montant total de subvention de 1 993 618 € en investissement correspondant à un montant de travaux de 4 644 163 €. L'étude permettant d'identifier les propriétaires fonciers riverains de la Seine a été différée et l'opération d'aménagement de berges au hameau de « la vacherie » à Moisson n'a pas pu être réalisée par manque de financement de la part de la commune. En revanche, ont été réalisés ou engagés :

- des travaux d'aménagement de berges et de circulations douces à Andrésy sur un linéaire de 250 m (achevés fin avril 2011), Maurecourt sur un linéaire de 200 m (terminés courant de l'été 2011), Médan sur un linéaire de 55 m (finis fin avril 2011) et Triel-sur-Seine sur un linéaire de 375 m (achevés à la fin du printemps 2010) ;
- des études complémentaires pour la restauration de la digue de Sartrouville avec un début des travaux courant 2011, pour la digue de Montesson avec l'intégration des mesures compensatoires demandées par les services de l'Etat, pour des aménagements à Conflans-Sainte-Honorine et à Aubergenville au lieu dit « la plage de Paris » ;
- l'élaboration des dossiers réglementaires des travaux d'aménagement de berges des communes de Vaux-sur-Seine sur un linéaire de 220 m (confortement et sécurisation de la berge) et de Croissy-sur-Seine sur un linéaire de 400 m (travaux de stabilisation et protection de berges). Les travaux de Croissy-sur-Seine devraient débuter fin 2011, ceux de Vaux-sur-Seine courant 2012 ;
- la consultation concernant le choix des prestataires pour les études de faisabilité des franchissements doux en Seine Amont et de circulations douces sur Carrières-sur-Seine.

Dans le cadre de son programme d'entretien, le SMSO est intervenu en 2010 sur les communes suivantes: Andrésy, Bennecourt, Bougival, Chatou, Croissy-sur-Seine, Hardricourt, Juziers, Limetz-Ville, Les Mureaux, Le Pecq-Port Marly, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Triel-sur-Seine, soit un linéaire de près de 5 km. Le syndicat a également réalisé une opération importante d'évacuation de déchets anthropiques par barge représentant un volume de 30 tonnes à Flins-sur-Seine.

Enfin, au cours de l'année 2010, le SMSO a participé à l'organisation de manifestations dans le cadre des rendez-vous nature organisés par le Département telles que « Seine en selle » et une croisière pédagogique sur la Seine. Il a également participé au fonctionnement du bac de Vétheuil-Moisson-Lavacourt.

Programme 2011:

a) Des études pré-opérationnelles relatives à des opérations d'aménagement de berges et circulations douces subventionnées au taux de 40% conformément à la délibération du 21 novembre 2008 pour les communes de:

- Mesnil-le-Roi : étude de définition de travaux porte sur une requalification de la berge d'un linéaire de 1300 m. Ces aménagements vont permettre d'une part l'amélioration de la biodiversité (restauration d'une noue) et d'autre part l'ouverture au public avec un cheminement doux en compatibilité avec l'activité de maraîchage limitrophe. Le montant de l'étude s'élève à 50 000 €HT, soit une subvention de 20 000 €.
- Maisons-Laffitte : cette étude préalable définira des propositions de restauration de berge sur un linéaire de 300 m, permettant la continuité d'un cheminement tout en favorisant un potentiel écologique intéressant. Le montant de l'étude s'élève à 60 000 €HT, soit une subvention de 24 000 €.
- Villennes-sur-Seine : cette étude a pour but d'une part de revaloriser sur le plan écologique le chemin aux pêcheurs sur un linéaire de 670 m et d'autre part sur le plan paysager au lieu-dit « le Port aux Chevaux » sur un linéaire de 80 m. Le montant de ces deux opérations est estimé à 52 000 €HT, soit une subvention de 20 800 €.

b) Des études écologiques subventionnées au taux de 40%. Ces études vont permettre de mieux évaluer les impacts des travaux d'aménagement (lot n°1) et du programme d'entretien (lot n°2). Le coût de ces prestations s'élève à 120 000 € pour la période 2011-2012, soit une subvention de 48 000 €.

L'ensemble des études pré-opérationnelles représente un montant de 282 000 €HT, soit une subvention de 112 800 €.

c) La poursuite des travaux sur la digue de Sartrouville

Cet ouvrage édifié fin des années 1970 est prévu pour protéger 2 500 habitants environ sur une aire urbanisée de 27,5 ha et pour des crues de récurrence trentennale.

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Seine (SIVS) avait engagé une première phase de travaux d'un montant de 1,4 M€ en 2007 (étanchéité de l'ouvrage). Suite à la création du SMSO et conformément à l'article 20 de ses statuts intitulé « Dispositions transitoires », celui-ci prend à sa charge la maîtrise d'ouvrage des opérations de réfection et de création de digues inscrites au contrat de plan Etat/Région.

C'est dans ce contexte que le SMSO poursuit les travaux de protection contre l'érosion tout en y associant les aspects paysagers et les travaux de mise en conformité du réseau pluvial en cohérence avec les projets communaux. En outre, la crue de 2001 a mis en évidence d'importants désordres (érosion et instabilité des talus et problèmes d'étanchéité).

Inscrite au contrat de plan Etat/Région 2000-2006, cette opération a fait l'objet d'un accord de financement à hauteur de 25% pour l'Etat et 25% pour la Région. Le Département s'est engagé à subventionner à hauteur de 30 % par délibération du 21 novembre 2008.

Le coût global de l'opération s'élève à 6 300 000 €HT, soit une subvention de 1 890 000 €. Les travaux sont constitués de la réfection de la digue (5 264 000 €HT), de la fermeture Aval (716 000 €HT) et de la fermeture Amont (vers la commune de Montesson : 320 000 €HT). Il est précisé que cette dernière ne sera réalisée que si la digue n'est pas prolongée sur la commune de Montesson.

L'opération sera réalisée en 2 phases (2011-2012 et 2012-2013).

Je précise que la phase I a fait l'objet d'un accord de commencement anticipé en mai 2011.

Le montant total de subventions en investissement qu'il vous est proposé d'attribuer au SMSO dans le cadre du présent rapport est donc de 2 002 800 €.

d) L'étude de faisabilité des passerelles, Mantes-la-Jolie-Limay et Les Mureaux-Meulan :

Par délibération du 26 novembre 2010, l'Assemblée départementale a accordé une subvention au taux de 80%, soit un montant de 564 320 € au SMSO pour le mandat confié à l'EPAMSA pour le suivi des études et travaux relatif à l'étude de faisabilité des passerelles de Mantes-la-Jolie-Limay et Les Mureaux-Meulan évalué à 705 400 €HT.

Il vous est proposé de préciser que cette subvention est destinée, d'une part, au financement des phases 1, 2 et 3 du mandat de l'EPAMSA pour un montant estimé à 168 600 €HT et, d'autre part, à l'engagement des études préliminaires et aux frais de concours pour un montant estimé à 536 800 €.

Je précise que ces études préalables ont fait l'objet d'un accord de commencement anticipé en mai 2011.

B/ Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles (SMAGER).

Créé en 1982, ce syndicat regroupe dans le département des Yvelines, neuf communes (Auffargis, Les Bréviaires, Vieille-Eglise-en-Yvelines, Le Perray-en-Yvelines, Les Essarts-le-Roi, Saint-Léger-en-Yvelines, Rambouillet, La Verrière représentée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et Le Mesnil-Saint-Denis) et la Base de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Bien que la connexion avec le domaine du château de Versailles soit interrompue depuis 1977, le réseau des étangs et rigoles géré par le SMAGER, avec 10 étangs et près de 60 km de rigoles et d'aqueducs, collecte, stocke et assure le transit des eaux recueillies sur le plateau de Rambouillet jusqu'à Saint-Quentin-en-Yvelines. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 1984, le SMAGER assure la gestion de la partie amont du réseau hydraulique artificiel créé à la fin du XVII^{ème} siècle pour alimenter en eau les bassins et fontaines du parc du château de Versailles pour le compte de l'Etat qui en est le propriétaire.

Selon les statuts du SMAGER révisés en 2006 (article 16), les contributions financières des membres pour le fonctionnement sont réparties entre le Département pour 71%, le Syndicat Mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines pour 11% et les communes pour 18% (à raison de 2% par commune). Par courrier du 4 mars 2011, le syndicat sollicite le versement de la participation départementale pour l'exercice 2011. Conformément au vote du budget primitif départemental, **il vous est proposé de fixer la participation au fonctionnement du SMAGER à 165 000 €.**

En ce qui concerne l'investissement, le SMAGER s'apprête à engager un nouveau programme de travaux d'urgence (programme C). Celui-ci fait suite à deux programmes de travaux importants (nommés A et B) concernant la mise en sécurité des ouvrages (digues et aqueducs). Ces deux premiers programmes ont fait l'objet de subventions départementales de 800 000 € pour un montant total de travaux de 2 M€ par délibérations du Conseil général des 22 décembre 2006 et 25 mai 2007, ceux-ci sont achevés et le versement des soldes des subventions devrait être réalisé en 2011.

Le programme C permettra d'achever les opérations de mise en sécurité et prendra en compte également les conclusions de l'étude de valorisation touristique qui s'est achevée fin 2010. Le financement de ce nouveau programme d'investissements est régi selon les articles de la convention tripartite signée en 2007. Ainsi le SMAGER pourra bénéficier des outils de financement de droit commun, en particulier le contrat eau, selon les règlements en vigueur.

Si l'ensemble des propositions recueille votre accord, le projet de délibération suivant vous est soumis :